

ARTISTE-AUTEUR

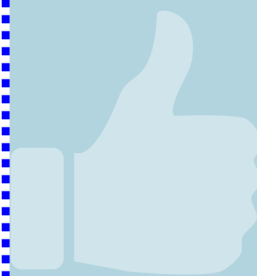
Tutoriel de création de n°SIRET

tada.

TOOLS FOR ARTISTS
DEVELOPMENT AND ADMINISTRATION

CE TUTORIEL EST POUR TOI SI :

Tu souhaites officialiser ta pratique artistique aux yeux de la loi afin de pouvoir gagner de l'argent en vendant ou en louant tes oeuvres originales, en faisant des expositions, en participant à des résidences artistiques, en touchant des bourses pour la création et tu souhaites bénéficier de la protection sociale de ce statut.



IL N'EST PAS POUR TOI SI :

→ ton économie artistique repose exclusivement sur la perception de Droits d'Auteur versés par des EPO (Editeurs, Producteurs et Organismes de gestion collective). En effet, ces rémunérations, que l'on appelle les Traitements et Salaires ne nécessitent pas de numéro SIRET.

→ ton activité relève du champ des artistes-interprètes (acteurs, chanteurs, danseurs, musiciens), qui sont salariés et relèvent du régime des intermittents du spectacle. (Il est néanmoins possible de cumuler les statuts si tes activités comprennent ces deux facettes).



SOMMAIRE

1

COMMENCER

- À avoir sous la main
- Inscription en ligne avec l'INPI

2

LE FORMULAIRE

- Identité de l'entreprise
- Composition
- Insaisissabilité
- Etablissements
- Options fiscales
- Pièces jointes
- Récapitulatif


3

AFFAIRE À SUIVRE

- Réception des documents
- Tadalaide

I. COMMENCER

À avoir sous la main

- une bonne demi-heure devant toi 
- ton n° de sécurité sociale



- ta pièce d'identité recto/verso au format numérique suivie d'une attestation sur l'honneur manuscrite, datée et signée



*J'atteste sur l'honneur que la copie de cette
pièce d'identité est conforme à l'original.*

fait à

le .././.....

signature

I. COMMENCER

L'INPI

institut national de la propriété intellectuelle

Connecte-toi sur le site de l'INPI
<https://procedures.inpi.fr/?/>

3 options s'offrent à toi :

1. Se connecter avec France Connect et notamment via les site des impôts et de la sécurité sociale
2. Se connecter avec France Connect + (via une identité numérique)
3. Créer un profil de façon classique



Si tu choisis l'option INPI Connect, attention à la dernière question où on te demande si tu souhaites être administrateur. Tu peux cocher « Non » car tu seras automatiquement administrateur.



DEVENIR COMPTE ADMINISTRATEUR DE MON ENTREPRISE

Cette option est réservée aux comptes « administrateurs ». Quand un compte INPI se rattache à une entreprise, il devient gestionnaire des comptes « collaborateur » de cette même entreprise. Un compte « collaborateur » se rattache à une entreprise avec la fonction SE RATTACHER de la barre de titre.

Je suis un compte administrateur de mon entreprise

Non


I. COMMENCER

Connectez-vous

Via  INPI Connect

Adresse courriel

> [Mot de passe oublié](#)

 [En savoir plus sur INPI Connect](#)

Se connecter

Tu peux ensuite remettre ton email utilisé et ton mot de passe choisi

Dans l'onglet ENTREPRISES, choisis :
« **Créer, modifier ou cesser une entreprise** »

ENTREPRISES

Créer, modifier ou cesser une entreprise

Suivre l'avancement d'une formalité d'entreprise

MARQUES

Portail Marques

BREVETS

Déposer, gérer, enregistrer son brevet

Payer les annuités d'un brevet

DESSINS & MODÈLES

Portail Dessins et modèles

Là, dans la colonne en bleu

Dans la colonne de gauche, clique sur
« **Créer une entreprise** »

Création d'entreprise

Besoin d'une assistance ? Lancer le tutoriel vidéo sur la création d'entreprise 

Créer une entreprise

Modification ou cessation d'entreprise

Besoin d'une assistance ? Lancer le tutoriel vidéo pour modifier ou cesser une entreprise 

Rechercher une entreprise

Siren

Format : 000000000

Dépôt de comptes annuels

Recherchez une entreprise pour déposer des comptes annuels

Siren

Format : 000000000

Juste ici

I. COMMENCER

Création de l'entreprise ⓘ

Les champs suivis d'une étoile (*) sont obligatoires.

Veillez remplir les informations suivantes pour la création de votre entreprise :

Quelle est la forme de l'entreprise que vous souhaitez créer ? * ⓘ

Entrepreneur individuel

L'entreprise bénéficie-t-elle du statut micro-entrepreneur ? * ⓘ

Oui Non

Extension d'une entreprise étrangère * ⓘ

Oui Non

Entreprise agricole * ⓘ

Oui Non

L'entrepreneur a-t-il déjà exercé une activité non salariée en France ? * ⓘ

Oui Non

Artiste-auteur ≠ Micro-entrepreneur
(à lire dans notre article à ce sujet)

Si tu as exercé une activité non salariée qui n'est plus active (clôturée), coche « oui » puis renseigne ton numéro unique – aussi appelé numéro SIREN qui sera réactivé.

Dans le cas contraire (pas d'activité non salariée ou activité non salariée encore en cours), choisis « non ».

La toute première étape de la création de ton statut est faite. On passe maintenant au plat de résistance :

Le formulaire



II. LE FORMULAIRE

- Identité de l'entreprise
 - Entrepreneur
 - Entreprise
 - Contrat d'appui
- Composition
- Insaisissabilité
- Établissements
- Options fiscales
- Pièces jointes
- Observations et correspondance
- Récapitulatif

Te voilà sur la page d'accueil du formulaire. Nous avons identifié pour toi les questions qui pourraient te poser problème pour t'aider à remplir correctement toutes les informations concernant ta nouvelle entreprise.

*Nom du brouillon

→ le nom de dossier n'a pas d'implication officielle, il t'est personnel.

En plus du classique état civil, la capacité juridique, la situation matrimoniale, l'adresse du domicile, si tu as un pseudonyme d'artiste sous lequel ensuite tu souhaites ouvrir un compte bancaire par exemple tu peux le mentionner ici.

Entrepreneur ⓘ

Prénom 1 *	Prénom 2
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom de naissance *	Genre *
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Titre	Nom d'usage
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Pseudonyme	Date de naissance *
<input type="text"/>	<input type="text" value="jj/mm/aaaa"/>
Pays de naissance *	Nationalité *
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Situation matrimoniale *	Entrepreneur bénéficiant du statut de non sédentaire ? <input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	

II. LE FORMULAIRE

- Identité de l'entreprise
 - Entrepreneur
 - Entreprise
 - Contrat d'appui
- Composition
- Insaisissabilité
- Établissements
- Options fiscales
- Pièces jointes
- Observations et correspondance
- Récapitulatif



Si tu n'as pas encore de numéro de sécurité sociale, tu peux laisser la case vide et la CPAM (organisme de sécurité sociale) prendra ensuite contact avec toi en vue de son attribution

Coche « oui » si tu exerces une activité relevant d'un autre statut (salarial, micro-entrepreneur, intermittent du spectacle...), sinon coche « non »

Volet social de l'entrepreneur ⓘ

Numéro de sécurité sociale *

15 caractères

Organisme d'assurance maladie *
Régime général ▼

Statut de l'exercice de l'activité simultanée *
Non salarié non agricole ▼

Affiliation pharmacien
 Oui Non

Activité antérieure *
 Oui Non


Exercice d'une activité simultanée * ⓘ
 Oui Non

Affiliation biologiste
 Oui Non

à remplir ou non selon ton cas.
Si tu es micro-entrepreneur, choisis « non salarié non agricole »
Si tu es salarié.e, choisis « salarié »

II. LE FORMULAIRE

Si tu travailles à domicile,
coche « oui »


Adresse de l'entreprise 

L'entrepreneur souhaite-t-il fixer l'adresse de son entreprise à son domicile personnel ? *

Oui Non

L'entrepreneur souhaite-t-il associer l'adresse de son entreprise à son établissement ? *

Oui Non

Le déclarant a-t-il recours à une société de domiciliation ? * 


Oui Non

Faire appel à une société de domiciliation te permet de ne pas utiliser ton adresse personnelle comme adresse de domiciliation d'entreprise.

Si tu souhaites associer un local distinct de ton logement

Le Contrat d'appui au projet d'entreprise (Cape) permet à un porteur de projet de création ou de reprise d'entreprise d'être aidé et accompagné, de la phase préparatoire jusqu'au début de l'activité, par une société ou une association « structure d'appui » ou « couveuse » MAIS attention cela n'est pas adapté aux artistes-auteurs.

Déclaration du contrat d'appui

Un contrat d'appui a-t-il été conclu ? * 

Oui Non

Liste des personnes ayant le pouvoir d'engager l'établissement (personne différente de l'entrepreneur) et des indivisaires

Ajouter un représentant

Aucun pouvoir n'est défini

→ tu peux passer cette étape car il s'agit ici de renseigner les principales personnes qui composent l'entreprise en dehors de toi et qui participent à sa gérance - cela n'est pas applicable à ton cas.

II. LE FORMULAIRE

In saisissabilité

S'agit-il d'une déclaration de renonciation à l'insaisissabilité sur la résidence principale ? * ⓘ

Oui Non

Depuis le 15 mai 2022 et l'introduction de la mention "E.I.", les patrimoines professionnel et personnel sont séparés ainsi tu peux cocher NON pour cette mesure protectrice de ta résidence

Liste des insaisissabilités sur les résidences secondaires

Rechercher des insaisissabilités sur les résidences secondaires

Rechercher



Déclarer l'insaisissabilité d'une résidence secondaire

Il n'y a aucune déclaration d'insaisissabilité de résidences secondaires

→ tu peux passer cette étape sauf si tu veux déclarer un bien spécifiquement auquel cas tu devras te rendre devant un notaire

Description de l'établissement

Cet établissement est-il l'établissement principal ? * ⓘ

Oui Non

Nom commercial ⓘ

La case est pré-cochée selon tes réponses précédentes

A ne pas remplir en revanche si tu as un pseudonyme d'artiste, tu peux le mettre à la première étape

II. LE FORMULAIRE

Effectif salarié

Présence de salariés dans l'établissement *

Oui Non

Emploie son (ou ses) premier(s) salarié(s) *

Oui Non

Si tu commences, tu n'as a priori pas encore de salariés

Partie essentielle pour une identification correcte de ton activité d'artiste-auteur

Liste des activités de l'établissement* ⓘ

Ajoutez l'une après l'autre les activités exercées à l'aide du bouton ci-dessous.

Ajouter une activité

Tu peux choisir une date antérieure ou la date du jour. Si tu mentionnes une date antérieure, tes prochains appels à cotisation la prendront en compte

Description de l'activité ⓘ

Activité principale pour l'établissement * ⓘ

Oui Non

Date de début de l'activité *

jj/mm/aaaa

Exemple : 31/01/2023

Exercice de l'activité *

Permanente Saisonnière

Activité non sédentaire * ⓘ

Oui Non

Activité dans le prolongement d'une activité agricole * ⓘ

Oui Non

Description détaillée * ⓘ

Artiste plasticien

Une simple description de ton activité suffit : artiste plasticien, artiste peintre... et pour une meilleure compréhension tu peux rajouter "création d'oeuvres originales"

II. LE FORMULAIRE

Si vous souhaitez de l'aide pour identifier la catégorisation de votre activité, vous pouvez faire appel au chatbot.

Catégorisation 1 de l'activité * ⓘ
Activités de services

Catégorisation 2 de l'activité * ⓘ
Arts, culture et divertissement

Catégorisation 3 de l'activité * ⓘ
Activités créatives, artistiques et de spectacle

Artiste / Auteur * ⓘ
 Oui Non

Marin professionnel ⓘ
 Oui Non

Soumission au précompte * ⓘ
 Oui Non

Catégorisation 4 de l'activité * ⓘ

Parmi les activités proposées, il y a un mixte entre le spectacle vivant et les arts plastiques et graphiques.

Le précompte est le prélèvement à la source de tes cotisations et contributions sociales par tes diffuseurs (clients) ou les organismes de gestion collective (Sacem, Sacd, Scam...).

Ces prélèvements sont directement reversés à l'Urssaf pour l'ouverture de droits.

Si tu as un numéro SIRET et que tu declares tes revenus en bénéfices non commerciaux (BNC), tu es dispensé de précompte. Chaque année dans ton espace en ligne tu reçois ta dispense de précompte à communiquer à tes diffuseurs.

Choisis l'activité artistique qui correspond le plus à ton activité et pour avoir le bon code APE, privilegies les 4 suivantes :


- . Création artistique relevant des arts plastiques et graphiques
- . Création d'œuvres littéraires et dramatiques
- . Création d'œuvres musicales et chorégraphiques
- . Critique d'art, de musique, de littérature, de théâtre, de cinéma

Origine ^

Type d'origine *


Création

II. LE FORMULAIRE

Options fiscales 

Régime d'imposition des bénéfices *

Régime d'imposition de la TVA *



En tant qu'artiste-auteur, tu as 2 choix :

→ **le régime spécial BNC (aussi appelé micro-BNC)**

On pratique ici un abattement automatique de 34% sur tes recettes encaissées correspondant à une estimation pour les charges professionnelles. Il s'agit d'un mode de gestion simplifié mais tu ne peux pas déduire tes frais. Quelque soit tes dépenses, on considérera que ton bénéfice est égal à 66% de tes recettes.

Exemple : Tu as encaissé 10 000 EUR HT pendant l'année, on déduit 3 400 EUR automatiquement (considéré comme tes dépenses) et ton bénéfice imposable sera de 6 600 EUR HT.

→ **le régime de la déclaration contrôlée (aussi appelé frais réels)**

Cette fois-ci on déduit non plus une estimation MAIS tous tes frais dépensés pendant l'année de tes recettes.

Cette solution nécessite d'avoir un outil comptable (logiciel agréé ou registres papier) ou faire appel à un cabinet d'expertise comptable afin de tenir les comptes de ses recettes et dépenses à l'année pour aboutir à un résultat appelé bénéfice ou déficit.

Exemple : Tu as encaissé 10 000 EUR HT pendant l'année et dépensé 5 400 EUR. On déduit l'ensemble des tes dépenses et ton bénéfice imposable sera de 4 600 EUR HT.



COMMENT CHOISIR SON RÉGIME D'IMPOSITION ?

Estime tes charges professionnelles (loyer d'atelier, frais de production, déplacements, frais de réception, documentation, abonnements, cotisations sociales,...) et tes recettes sur un an.


Quel pourcentage de tes recettes dépenses-tu en charges professionnelles ?

Si ce pourcentage dépasse les 34%, il peut être intéressant de passer à un régime d'imposition dit en "frais réels".

Il est possible de passer d'un régime à l'autre pendant l'année en cours et jusqu'au dépôt de la déclaration de revenus.

NB : Le régime micro-BNC est soumis à un seuil de chiffre d'affaires HT annuel de 77 700 euros. Une tolérance d'un an est acceptée en cas de dépassement puis le régime des frais réels sera imposé l'année qui suit.

II. LE FORMULAIRE

Options fiscales 

Régime d'imposition des bénéfices *

Régime d'imposition de la TVA *

En tant qu'artiste-auteur, tu as 3 choix :

→ **le régime de la franchise en base de TVA**
= pas de TVA

Cela signifie que tu n'es pas redevable de la TVA. Tu n'auras ni à la collecter, ni à la déclarer, ni à la reverser à l'état. Attention, tu dois indiquer sur chacune de tes factures la mention suivante : « TVA non applicable – article 293 B du CGI » mais cela veut aussi dire que tu paies tous les fournisseurs TTC.

Tu ne peux choisir cette option que lorsque tes revenus artistique HT ne dépassent pas un certain seuil : pour l'année précédente 47 600 € ou pour l'année en cours 58 600 €.

→ **le régime réel simplifié de TVA**
= gestion de la TVA avec une déclaration annuelle et deux acomptes semestriels

Avec ce régime, tu deviens redevable de la TVA. Sur tes factures, les prix devront être indiqués « HT » et « TTC » et tu devras appliquer les pourcentages adaptés selon ce que tu vends. La vente d'une oeuvre originale est taxée à 5,5 % par exemple, et la cession des droits d'auteur à 10%. Tu pourras également récupérer la TVA payée sur les factures fournisseurs puis tu paieras à l'administration la différence entre la TVA collectée et la TVA payée.

La TVA devra être déclarée et payée une fois par an avec un système d'acompte en juillet et en décembre.

→ **le régime réel normal de TVA**
= gestion de la TVA avec une déclaration mensuelle (ou option trimestrielle)

Dans ce régime la seule différence est que la déclaration se fait mensuellement de même que le paiement. Tu as également la possibilité de demander de le faire au trimestre.



COMMENT CHOISIR SON RÉGIME DE TVA ?

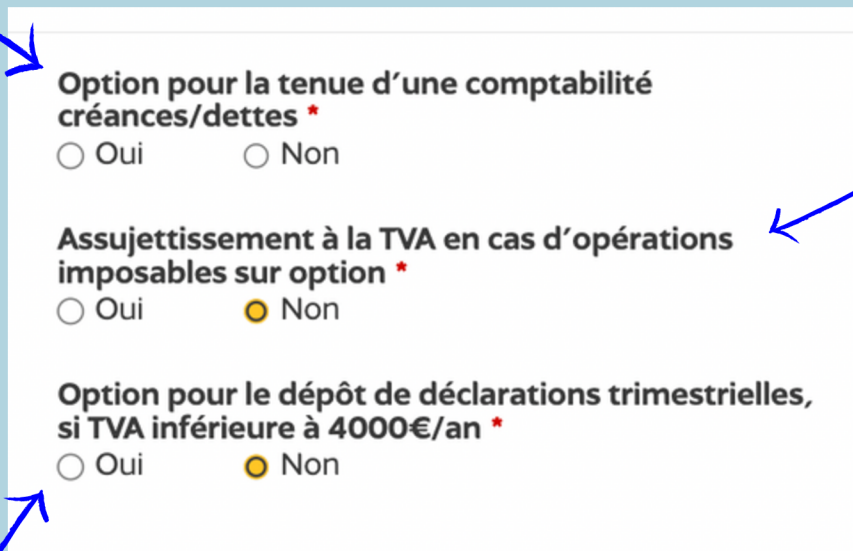
La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est un impôt indirect collecté par les entreprises puis reversé à l'état selon cette formule :

TVA DUE = TVA COLLECTÉE – TVA DÉDUCTIBLE (CELLE QUE TU AS PAYÉE POUR TES ACHATS PRO)

En tant qu'artiste-auteur, tu n'es obligé de collecter la TVA qu'à partir d'un certain seuil de revenu. Tu peux cependant décider de ton plein gré de la collecter afin de la déduire de tes achats professionnels. En effet, si la TVA que tu as collecté est inférieure à la TVA que tu as dépensé pour tes achats professionnels, l'état te versera la différence. Cela peut être intéressant si tu investis régulièrement dans du matériel par exemple.

II. LE FORMULAIRE

Cette option ne concerne que ceux qui ont choisi pour régime d'imposition des bénéfices l'option du régime en frais réels. Il s'agit ici de choisir entre deux logiques de comptabilité : celle dite "de trésorerie" (paiements/encaissements) ou celle dite "d'engagement" (créances/dettes). Dans le 1er cas, la comptabilité prend en compte uniquement les recettes encaissées et les dépenses payées. Dans le second, on prend en compte les dates des factures émises ou reçues, que celles-ci soient payées ou non.



Option pour la tenue d'une comptabilité créances/dettes *
 Oui Non

Assujettissement à la TVA en cas d'opérations imposables sur option *
 Oui Non

Option pour le dépôt de déclarations trimestrielles, si TVA inférieure à 4000€/an *
 Oui Non

Cela ne concerne pas les artistes-auteurs

Cette option n'apparaît que si tu as choisi le régime réel normal TVA. Elle te permet, si ta TVA collectée sur l'année est inférieure à 4000 euros, de déclarer et régler ta TVA par trimestre plutôt que par mois.

II. LE FORMULAIRE

PIÈCES JOINTES

→ Importe ou fais glisser une version numérique de ta pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) recto/verso, avec l'ajout d'une mention manuscrite faisant état sur l'honneur de la conformité du document.

Tu peux reprendre la formulation de l'exemple ci-dessous :



The image shows two sides of a French National Identity Card (Carte Nationale d'Identité). The left side is the front, featuring a silhouette of a person's head and shoulders, and the following text: **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**, CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ N° : 012345678987, Nationalité Française, Nom : DURAND, Prénom(s) : ANTOINE, PAUL, HENRI, Sexe : M, Né(e) le : 01.01.1960, à : PARIS (75), Taille : 1,80m, and Signature du titulaire. The right side is the back, featuring a signature and the following text: **by Adobe**, Adresse : 1 BOULEVARD HAUSEMANN PARIS (75), Carte valable jusqu'au : 01.01.2022, délivrée le : 01.01.2012, par : PRÉFECTURE DE PARIS (75), and Signature de l'autorité : Pierre DUBOIS. The card number 012345678987ANTOINE<<PAUL<<1234567A1 is visible at the bottom of the front side, and #37979361 is visible at the bottom right of the back side.

*J'atteste sur l'honneur que la copie de cette
pièce d'identité est conforme à l'original.*

fait à

le .././.....

signature

II. LE FORMULAIRE

Depuis quelques années, les entrepreneurs individuels peuvent demander à ce que leurs informations personnelles enregistrées dans le répertoire Sirene ne soient pas rendues publiques, ni utilisées par des tiers autres que les administrations ou organismes habilités. Attention si tu fais le choix de ne pas divulguer les informations, tes clients ne pourront pas vérifier l'état d'activité de ton entreprise (dans le cadre de clients publics notamment).

Je demande que les informations enregistrées dans le répertoire Sirène ne puissent pas être consultées ni utilisées par des tiers.

Une partie des informations fait l'objet d'une publicité légale : ces données seront diffusées à des fins de réutilisation en données ouvertes. Ainsi vos nom, prénom, nom d'usage, mois et année de naissance, commune de résidence, tout comme les pièces annexes (statuts, PV d'assemblée générale...), seront mises à la disposition du public à des fins de réutilisation, par exemple par des sites internet d'information sur les entreprises.

Vous pouvez vous opposer à ce que ces informations fassent l'objet d'une utilisation à des fins de **prospection**, toutefois leur diffusion reste autorisé.

Votre choix n'a aucune incidence sur votre formalité en cours, et vous pourrez changer d'avis ultérieurement en vous rendant sur la notice de l'entreprise sur data.inpi.fr

Je consens à la mise à disposition de mes données personnelles à des fins de prospection *

Oui Non

Attention, la case « oui » est cochée par défaut. A changer si tu ne souhaites pas que tes données personnelles soient utilisées pour du démarchage publicitaire.

Signe électroniquement ta déclaration puis clique sur

✨ « Valider le dossier » ✨

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

9 / 9

VALIDER LE DOSSIER

III. A SUIVRE

SÉCURITÉ SOCIALE DES AA

artistes-auteurs

Attestation d'affiliation

→ toujours à garder, ce document peut t'être demandé dans le cadre de demandes de bourses, résidences ou encore d'aides.

1-6 MOIS



1-6 MOIS



1-6 MOIS



1-6 MOIS



URSSAF DES AA

Certificat administratif / Dispense de précompte

→ pour exonérer ton diffuseur (collectivité, association, entreprise...) de prendre sur la somme due tes cotisations sociales pour les reverser à l'URSSAF pour toi. Attention, le précompte n'est applicable que si ton diffuseur est français.

Code d'activation de ton espace personnel sur le site de l'Urssaf du Limousin

→ pour activer ton espace en ligne qui te permettra par la suite de déclarer tes revenus, poser tes questions et payer tes cotisations

Premier échéancier d'appel à cotisations

→ tu pourras moduler ces acomptes sur ton espace personnel sur le site de l'Urssaf du Limousin